

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 novembre 2023 – 20 h

Présents : MM. Victor, Godefroy, Corruble, Thibault, Deneuve, Gallais
Mmes Mabire, Gauthier, Lhommet-Carpentier, Tufel, Hubert, Lanchon.

Absents ayant donné pouvoir : néant

Absents excusés : M. Leclef, M. Clément

Absent : M. Lemeunier

La séance est ouverte à 20 h 05

Le quorum est atteint.

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
M. Thibault est élu secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil :

Observations sur le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2023 : néant

Le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

1) Salle des fêtes : nouveaux tarifs

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 9 décembre 2016 fixant les tarifs de location de la salle des fêtes,

Considérant qu'il convient d'actualiser les tarifs de location de la salle des fêtes,

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

- DECIDE de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes et de remboursement de la vaisselle et plaques de plafond à compter du 17 novembre 2023 comme suit :

a) Locations :

. Personnes non domiciliées à Saint-Riquier es Plains

1 ^{ère} journée	300 €
Journée supplémentaire	150 €
Vin d'honneur	150 €

. Habitants de Saint-Riquier es Plains

1 ^{ère} journée	200 €
Journée supplémentaire	100 €
Vin d'honneur	100 €

b) Cautions

Cautions matériels et vaisselle	500 €
Cautions ménage	300 €
Cautions ménage pour vin d'honneur	150 €

c) Remboursement de la casse vaisselle et plaques de plafond

Assiettes plate, creuse, à dessert, tasse à café et soucoupe, coupelle en verre, verres de toutes sortes : 5 € par élément

Tous les plats, légumiers, corbeille à pain, pichet en grès, couteau à pain, tire-bouchon : 10 € par élément

Cuillère à glace : 20 €

Plaques de plafond : 30 €

2) Avancement des travaux à la salle des fêtes

L'entreprise Delaune a pratiquement terminé les câblages et la ventilation. L'entreprise Tinho a terminé le retrait de la scène, la pose de la cloison du local de rangement et la pose du carrelage dans la cuisine et les sanitaires. L'entreprise Ledun termine la pose des plaques de plafond et a terminé la peinture dans le local de rangement du fond.

M. le Maire espère une fin de travaux pour le début de l'année 2024.

3) Colis de Noël pour les habitants de plus de 67 ans

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré accepte la remise des colis de Noël pour les personnes habitant la commune et âgées de 67 ans et plus. La valeur du colis est d'environ 70 € par personne.

4) Ecoles

- Pour le Noël des enfants, le conseil municipal offre des séances de cinéma prévues au casino de St Valery les 12 et 14 décembre ainsi qu'une distribution de jouets et chocolats.

5) Questions diverses

. M. le Maire informe le conseil qu'il a reçu le Colonel Château de la Gendarmerie de Rouen venu présenter quelques consignes en matière de cybersécurité informatique.

. Il reçoit lundi prochain à 9 h 30 M. Morel de la gendarmerie de Rouen pour nous présenter un schéma de vidéo protection et les démarches à suivre pour une éventuelle mise en place dans la commune. Les conseillers sont invités à se joindre à cette présentation.

. M. le Maire a rencontré M. Thévenot Vice-Président chargé de l'eau et de l'assainissement à la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, concernant une demande de rétrocession à la commune de la station de lagunage qui ne sert plus car le Hameau de Veauville est désormais relié à la station d'épuration de Veulettes sur Mer.

Les bassins seront vidangés, les bacs et filtres retirés. Il sera proposé une vente à l'euro symbolique.

Le terrain servira de stockage des déchets verts pour la commune en attendant leur évacuation en déchetterie.

Le conseil municipal donne son accord de principe en attendant la délibération du conseil communautaire.

M. Deneuve demande s'il est possible d'ajouter des décorations de Noël sur les points les plus passagers de la commune

M. le Maire rappelle qu'il serait préférable d'évoquer ce sujet au printemps et de bénéficier des promotions hors fêtes de fin d'année. Une réunion sera organisée à cette période.

La séance est levée à 21 h 30.

Délibérations votées lors de la réunion du 17 novembre 2023

Délibération N° 1

Tarifs de la salle des fêtes

Délibération N° 2

Colis des anciens pour Noël